



Secrétariat Permanent pour  
la Prévention des Pollutions Industrielles

octobre  
2012



# DOSSIER DE PRESSE



## Forum interspppi

24 octobre 2012 - Domaine du  
Petit Arbois - Aix-en-Provence



## 40 ans du SPPPI PACA

25 octobre 2012 - ENSOSP  
Aix-en-Provence



**Contact presse** : La Sud Compagnie  
Marie de Saint-Seine – 04 91 59 84 94  
[saint-seine@lasudcompagnie.com](mailto:saint-seine@lasudcompagnie.com)

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ■ <b>Sommaire</b> .....                                                                 | 2  |
| ■ <b>Communiqué de presse</b> .....                                                     | 3  |
| ■ <b>Deux journées d'échange</b> .....                                                  | 5  |
| <i>Le Forum Interspippi</i> .....                                                       | 5  |
| <i>L'Assemblée plénière</i> .....                                                       | 5  |
| ■ <b>Programme</b> .....                                                                | 6  |
| ■ <b>Le SPPPI PACA</b> .....                                                            | 9  |
| <i>Le premier SPPPI de France</i> .....                                                 | 9  |
| <i>40 ans de concertation au service des questions d'environnement industriel</i> ..... | 10 |
| <i>L'originalité du SPPPI PACA : sa gouvernance collégiale</i> .....                    | 11 |
| ■ <b>Annexe I : partenaires</b> .....                                                   | 12 |
| ■ <b>Annexe II : les membres du SPPPI PACA</b> .....                                    | 13 |
| ■ <b>Annexe III : la Charte du SPPPI PACA</b> .....                                     | 14 |



A l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, le **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence-Alpes-Côte d'Azur (SPPPI PACA)** organise deux journées d'échange auxquelles tous les SPPPI de France sont conviés. Après le **Forum Interspppi** réunissant 60 animateurs de SPPPI, **l'Assemblée plénière** rassemblera près de 250 personnes au niveau régional et national pour l'un des temps forts de l'année 2012.

### **Forum Interspppi**

*Mercredi 24 octobre 2012, au Domaine du Petit Arbois, Aix-en-Provence*

### **Assemblée plénière du SPPPI PACA – 40 ans**

*Jeudi 25 octobre 2012, à l'ENSOSP, Les Milles*

#### **⇒ LE PREMIER SPPPI DE FRANCE**

Le SPPPI PACA, le plus ancien de France, est né en 1972 de la volonté des habitants et des pouvoirs publics de préserver le cadre de vie remarquable de la région, suite à l'essor industriel et économique de la zone de Fos-sur-Mer.

#### **⇒ L'ORIGINALITE DU SPPPI PACA : SA GOUVERNANCE COLLEGIALE**

Le SPPPI PACA a mis en place depuis 3 ans un mode de fonctionnement inédit en France. Volontairement sans présidence, il est dirigé collégialement par cinq instances (associations, collectivités, Etat, industriels et salariés) à l'image du Grenelle de l'Environnement et dispose, grâce à ses partenaires, de moyens qui lui sont propres.

#### **⇒ DEUX JOURNEES D'ECHANGE POUR LES 40 ANS DU SPPPI PACA**

 **Le Forum Interspppi**, le 24 octobre, de 10h à 17h

Il réunit tous les deux ans les animateurs de tous les SPPPI de France pour présenter leurs travaux et partager leurs expériences. Cette année c'est au tour du SPPPI PACA d'accueillir les 60 représentants venus de tout l'hexagone.

 **L'Assemblée plénière**, le 25 octobre, de 9h30 à 16h30

250 invités, acteurs de tous horizons, sont attendus pour enrichir le débat sur l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement dans la Région. En ouverture de cette journée interviendront **Jules Susini**, Adjoint à la mairie d'Aix-en-Provence, délégué à la sécurité et aux risques majeurs, **Philippe Vesseron**, Président du comité national de la géothermie, Président d'honneur du BRGM, **Annick Delhaye**, Première vice-présidente au développement soutenable de la Région PACA et **Dominique Dron**, Déléguée interministérielle au développement durable & Commissaire générale au Développement. **Laurent Roy**, Directeur régional de la DREAL PACA et **Thierry Laffont**, Directeur régional de l'ADEME s'exprimeront ensuite sur le thème du **contexte environnemental et des diagnostics et enjeux du territoire**.

Ces interventions seront suivies de deux tables rondes et d'échanges avec l'assemblée :

– « Dialogue & concertation : les clés de la réussite »

*Avec la participation de :*

**Philippe Marzolf**, Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public

**Stéphane Castel**, Sociologue au Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées

**Sylvestre Puech**, Coordinateur du Collectif PPRT 13

**Jean-Philippe Murru**, Représentant de la coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du comité régional CGT PACA

**Guy Brunel**, Responsable de la communication CEA Cadarache

**Jaques Grau**, Adjoint délégué à l'urbanisme Mairie de Sorgue

– « De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement dans notre territoire »

*Avec la participation de :*

**Maryse Arditi**, Responsable des Risques et impacts industriels à France Nature Environnement

**Gilles Carraz**, Directeur Arkema Saint Auban

**François Eisinger**, Médecin cancérologue à l'institut Paoli Calmette

**François-Michel Lambert**, Député, Vice-président de la commission Développement Durable

**Nicolas Mat**, Ingénieur et Chercheur en écologie industrielle à l'Ecole des mines de Douai

**Jean Viard**, Sociologue et Economiste

Cette rencontre sera également l'occasion pour le SPPPI PACA de faire partager son bilan de 40 ans de concertation au service des questions d'environnement industriel et de présenter son nouveau mode de gouvernance, unique en France.

⇒ Toutes les informations sur le [www.40ans-spppi-paca.org](http://www.40ans-spppi-paca.org)

## ⇒ LES PARTENAIRES DU SPPPI PACA

---

**Associations** : Action Environnement, Association de défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF), Association Patrimoine Côte Bleue, Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de Marseille (CIQ), L'Etang nouveau, UFC Que choisir, Union Régionale Vie et Nature France Nature Environnement (URVN-FNE)...

**Etat et Collectivités locales** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée et Corse, Agence Régionale de Santé (ARS PACA), Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA), Conseil Régional PACA, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), EDF, Syndicat d'Agglomération nouvelle Ouest Provence (SAN)...

**Industries** : Arkema, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), Compagnie Pétrochimique de Berre (CPB), Geostock, Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), Union des Industries chimiques (UIC), Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM)...

**Syndicats de salariés** : CGT, CFDT...

⇒ Grâce à ses partenaires, le SPPPI PACA est indépendant dans son fonctionnement et ses actions.

## ⇒ CONTACT PRESSE

---

La Sud Compagnie – Marie de SAINT-SEINE

☎ 04 91 59 84 94 ✉ [saint-seine@lasudcompagnie.com](mailto:saint-seine@lasudcompagnie.com)

## LES SPPPI EN BREF

Il existe 15 SPPPI en France. Tous sont placés sous l'autorité du préfet et de la DREAL, à l'exception du SPPPI PACA qui dispose d'une gouvernance collégiale. Comme l'indique sa charte, « Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, [...] pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels [...] ». Il favorise l'émergence des bonnes pratiques, notamment à travers l'organisation d'études, la mise en place de plans d'action et l'information de la population.



Pour son 40<sup>ème</sup> anniversaire, Le SPPPI PACA recevra les 24 et 25 octobre prochains deux rencontres majeures autour du thème de l'environnement industriel. Grandes journées d'échange autour de problématiques essentielles, ces deux rencontres sont aussi l'occasion de célébrer 40 ans de concertation, d'information et d'action au service de tous.

### *Le Forum Interspppi*

Le Forum Interspppi réunit tous les deux ans une soixantaine de représentants de tous les SPPPI de France afin de présenter leurs travaux et apporter un retour d'expérience sur les avancées réalisées. Cette rencontre représente l'occasion pour les tous les animateurs de SPPPI de mettre en commun leurs problématiques et les solutions qu'ils apportent autour du développement industriel et la sauvegarde de l'environnement. Cette année, le SPPPI PACA, qui célèbre ses 40 ans d'existence, recevra le Forum Interspppi le mercredi 24 octobre, au Domaine du Petit Arbois à Aix-en-Provence.

### *L'Assemblée plénière*

A l'occasion de ses 40 ans, le SPPPI PACA propose une grande journée d'échange en assemblée plénière. Pour cet évènement phare de l'année 2012, près de 250 personnes, représentants des SPPPI de tout l'hexagone mais également élus, spécialistes et acteurs locaux, sont attendues le jeudi 25 octobre, à l'ENSOSP, aux Milles. Au programme de la journée, des tables rondes et des échanges autour des questions d'environnement industriel. Cette rencontre sera également l'occasion pour la structure PACA de présenter une rétrospective de ses 40 ans d'histoire, et de partager ses récentes évolutions en matière de mode de fonctionnement et de gouvernance.



### *Le Forum Interspippi : mercredi 24 octobre, au Domaine du Petit Arbois, à Aix en Provence*

✚ **10h : ouverture du forum** par Thierry Dubuis du SPPPI COF

Introduction de Jérôme Goellner, DGPR, Ministère en charge de l'écologie

✚ **10h45 : quel fonctionnement pour les SPPPI ?** Dialogue avec le ministère

- Questions / réponses : quel rôle, quel périmètre, quel positionnement des SPPPI ? Quelle gouvernance ?
- Le SPPPI PACA : un nouveau mode de gouvernance, par Gwénaëlle Hourdin, SPPPI PACA
- Echanges avec la salle

✚ **12h30 : déjeuner**

✚ **14h00 : quelques champs d'action des SPPPI**

- Le Serious Game : le premier exemple d'un projet interspippi par Jérôme Herbault du SPPPI Artois et Coralie Pineau, SPPPI COF
- Les Etudes des Risques Sanitaires de Zone (ERSZ) : quelles problématiques associées ? Par Amandine Duflos, du SPPPI Hainaut Douaisis Cambrésis et Anne Oswald, SPI Vallée de Seine
- Quels outils pour mieux les utiliser ? Par Gwénaëlle Hourdin du SPPPI PACA
- Echanges avec la salle

✚ **15h30 : quels sujets d'avenir pour les SPPPI ?**

- Commission « Nouveaux Projets » : un lieu d'anticipation par Jean Sename de l'Association, SPPPI COF
- TMD : un chantier toujours ouvert par Bruno Charpentier du SPPPI Basse Seine
- Echanges avec la salle

✚ **16h45 : clôture** avec Stéphan Castel du Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées

*L'Assemblée Plénière : jeudi 25 octobre 2012, à l'ENSOSP, aux Milles*

 **A partir de 9h30 : accueil**

 **10h : ouverture de la journée**

*Avec la participation de :*

**Jules Susini**, Adjoint à la mairie d'Aix-en-Provence, délégué à la sécurité et aux risques majeurs

**Philippe Vesseron**, Président du comité national de la géothermie, Président d'honneur du BRGM

**Annick Delhaye**, Première vice-présidente au développement soutenable de la Région PACA

**Dominique Dron**, Déléguée interministérielle & Commissaire générale au Développement Durable

 **10h45 : contexte environnemental – Diagnostic & enjeux sur notre territoire**

*Avec l'intervention de :*

**Laurent Roy**, Directeur régional de la DREAL PACA

**Thierry Laffont**, Directeur régional de l'ADEME

 **11h45 : table ronde – Dialogue & concertation : les clés de la réussite**

Notre région a connu ces dernières années plusieurs expériences de concertation dans différents cadres : commission particulière de débat public, comités locaux d'information et de concertation. Quel retour d'expérience en tirer ? Qu'est-ce qu'une concertation réussie ? Comment réussir au mieux les concertations de demain ?

*Avec la participation de :*

**Philippe Marzolf**, Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public

**Stéphane Castel**, Sociologue au Centre d'Etudes en Sciences Sociales Appliquées

**Sylvestre Puech**, Coordinateur du Collectif PPRT 13

**Jean-Philippe Murru**, Représentant de la coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du comité régional CGT PACA

**Guy Brunel**, Responsable de la communication CEA Cadarache

**Jaques Grau**, Adjoint délégué à l'urbanisme Mairie de Sorgue

 **12h30 : échanges avec la salle**

 **13h15 : déjeuner**

✚ **15h : table ronde – De nouveaux acteurs pour concilier développement industriel et environnement dans notre territoire**

Aujourd'hui plus que jamais, l'ouverture sur de nouveaux acteurs, de nouveaux champs d'action est nécessaire pour anticiper, accompagner l'industrie et son développement et les concilier avec les défis environnementaux de demain. Quels rôles pour chacun ?

***Avec la participation de :***

**Maryse Arditi**, Responsable des Risque et impacts industriels à France Nature Environnement

**Gilles Carraz**, Directeur Arkema Saint Auban

**François Eisinger**, Médecin cancérologue à l'institut Paoli Calmette

**François-Michel Lambert**, Député, vice-président de la commission Développement Durable

**Nicolas Mat**, Ingénieur et Chercheur en écologie industrielle Ecole des mines de Douai

**Jean Viard**, Sociologue et Economiste

✚ **15h45 : échanges avec la salle**

✚ **16h30 : Clôture de la journée**

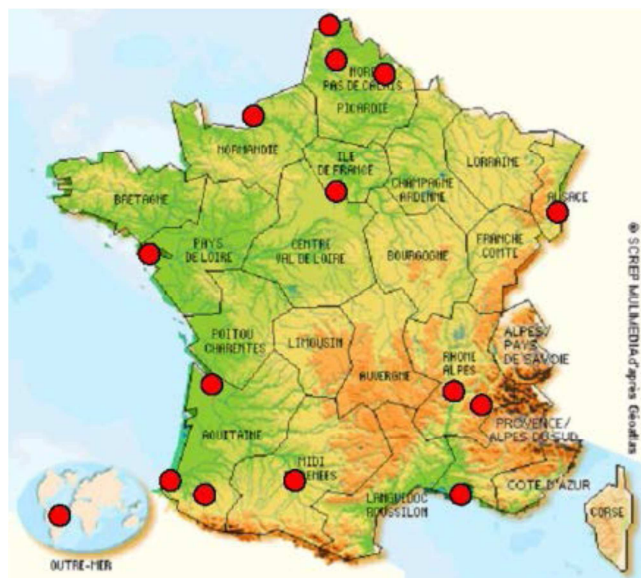
### *Le premier SPPPI de France*

Plus ancien de France, le SPPPI PACA est né en 1972 de la volonté des habitants et des pouvoirs publics de préserver le cadre de vie remarquable de la région, suite à l'essor industriel de la zone de Fos-sur-Mer.

A la fin des années 70, face à la montée des préoccupations et des protestations environnementales autour de l'étang de Berre, la mission d'étude «Schnell», commanditée par le gouvernement, recommande la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône met donc en place le SPPPI Fos-Berre qui s'étendra ensuite à toute la région PACA.



Lavéra BP Naphta 1970



Carte d'implantation des SPPPI en France

Les bons résultats obtenus par le SPPPI PACA encouragent rapidement l'émergence de structures de concertation identiques dans différents bassins industriels français. On compte depuis 2010, 15 SPPPI (aujourd'hui renommés « Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles ») répartis dans tous les bassins industriels de l'hexagone.

### *40 ans de concertation au service des questions d'environnement industriel*

**Le SPPPI PACA mène depuis 40 ans des actions de concertation visant à protéger les populations et les écosystèmes, tout en garantissant le développement économique local.**



Les missions du SPPPI PACA sont multiples dans le domaine de l'eau, de l'air, des déchets et des risques technologiques. Sa tâche consiste pour une large part, en la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes. Il se charge également de diffuser de l'information, et d'encourager les bonnes pratiques dans les domaines industriels et environnementaux.

Plus généralement, le SPPPI favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable. Il facilite en outre l'accès des citoyens, collectivités et représentants des administrations, responsables d'entreprises et salariés, aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

Grâce au travail collectif de tous les acteurs, les actions et les résultats du SPPPI sont nombreux dans des domaines variés. Il s'agit pour le SPPPI de définir collégialement la réponse la plus adaptée à chaque problème. C'est ainsi qu'il a, par exemple, anticipé la réglementation et permis une diminution de 80% des rejets industriels dans l'air et de 98% dans l'eau. Il est aussi à l'origine de la création de structures telles que le Cyprès (Association en charge de l'information préventive des populations) ou l'Observatoire de Surveillance Régionale des Odeurs (géré par Airpaca). Il a également édité le livre blanc du Transport des Matières Dangereuses (TMD) et divers guides à l'usage des PME. Le SPPPI, c'est encore la fiche Gravité / Perception (G/P), instrument de communication des industriels vis-à-vis de l'Etat ou des collectivités, ainsi que la définition des Eléments Importants Pour la Sécurité (EIPS). Tous ces résultats ont été obtenus grâce à l'implication des acteurs concernés dans une logique d'intérêt général.



### *L'originalité du SPPPI PACA : sa gouvernance collégiale*

Depuis 2009, le SPPPI PACA est fier de disposer d'un nouveau mode de fonctionnement fondé sur la collégialité, à l'image du Grenelle de l'environnement.



Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA a fonctionné de manière informelle, sous la forme d'un Secrétariat Général, piloté par les services de l'État dans la région, la DIRE (DREAL aujourd'hui). Suite à une enquête menée auprès des acteurs locaux, le SPPPI PACA a décidé d'améliorer la prise en compte de l'avis des différents acteurs, dans le respect de leur diversité.

La charte du SPPPI PACA, validée en 2009, lui confère un mode de gouvernance adapté à cet objectif : il constitue aujourd'hui une Instance collégiale, codirigée par des représentants d'associations, des collectivités, de l'État, des industriels et des salariés. Ces cinq collèges sont représentés équitablement dans les instances démocratiquement élues de la structure PACA. Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI.

Le SPPPI PACA, dans sa nouvelle configuration, peut contribuer à identifier de nouveaux besoins ou cibles. Le SPPPI a ainsi identifié trois axes prioritaires : les déchets, les risques majeurs et la santé & l'environnement. La structure, plus collégiale est mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

**Grâce au soutien de ses partenaires, le SPPPI est indépendant dans son fonctionnement comme dans ses actions.**

### ■ Associations

AAPPMA, Action Environnement, ADPLGF, ADEBVH, ADECV 84, AIEJE, ASLLIC, Associations des quartiers de la plage Nord Port-Saint-Louis, AVSANE, CCSE, CIQ La Redonne, CIQ Val de Sibourg, CLCV-Union régionale, Collineo, , Comité d'intérêt Vallon de la Rougière - Septèmes, Confédération des CIQ de Marseille, CPIE 04, Découverte Sainte Baume, Défense de l'environnement St-Martinois, Écopole énergie, Enerpol 84, Énergie Nouvelle St-Mitre les Remparts, Environnement Industrie, Étang Nouveau, Fare Sud, Fédération des CIL de Toulon Ouest, FIDEA, Grassenvironnement, Institut écocitoyen, Ligue des Alpilles, MART, MCTB, MNLE 13, Patrimoine Côte Bleue, Pays d'Aix écologie, Région verte, Territoire Environnement DD du Var, UDVN 04, UDVN 06, UDVN 13, FNE 84 URVN-FNE, UFC Que choisir, Union Calanques Littoral, Vitropole...

### ■ Etat et établissements publics

ADEME, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, Agence régionale de Santé, Conseil Régional PACA, Direction départemental des Territoires et de la Mer 13, DREAL PACA, Grand Port Maritime de Marseille.

### ■ Industriels

*Collectivement par l'intermédiaire de :* Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Environnement Industrie. *Mais aussi à titre individuel :* Apave SAS, Arkéma Fos, Ascométal, CEA Cadarache, Compagnie Pétrochimique de Berre, EDF, EPC France, Géogaz Lavera, Géostock SCP, SA Grangeon Delta Déchets.

### ■ Collectivités

Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Communauté d'Agglomération du Pays martégal, **Agglopôle Provence** pour les communes de : Alleins, Lançon-Provence, Aurons, Mallemort, La Barben, Pélissanne, Berre l'Étang, Rognac, Charleval, Saint-Chamas, Eyguières, Salon-de-Provence, La Fare-Les-Oliviers, Sénas, Lamanon, Velaux.

**Communauté d'agglomération du Pays d'Aix** pour les communes de : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles. **Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence** pour les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ainsi que les communes de Cannes, Fos-sur-Mer, Peillon et Port-de-Bouc.

### ■ Représentation salariale

CFDT, CFDT Santé-Sociaux 06, Comité régional CGT PACA, CGT.

### ■ Experts / Scientifiques

Arènes, Airfobep, Atmopaca, Cessa, Cyprès, Ea éco-entreprise, ICSI, Ineris, IPGR.

## Annexe II : les membres du SPPPI PACA

### Membres du Bureau permanent

| Collège                     | Titulaire                                                                                                 | Suppléant                                                                                                    |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations                | Pierre Aplincourt<br>Président URVN – FNE PACA                                                            | Roger Barrachin<br>Président Patrimoine Côte Bleue                                                           |
| Collectivités Territoriales | Marie-Claude Dho Fiandino<br>Responsable DD SAN Ouest Provence                                            | Gwenaëlle Thibault<br>Directrice Service Risques majeurs                                                     |
| État                        | Thibaud Normand<br>Chef de service SPR DREAL PACA                                                         |                                                                                                              |
| Salariés                    | Fabien Beninati<br>Représentant coopération CGT-<br>CHSCT Golfe de Fos et du Comité<br>régional CGT –PACA | Jean-Philippe Murru<br>Représentant coopération CGT-<br>CHSCT Golfe de Fos et du Comité<br>régional CGT-PACA |

### Membres du Conseil d'orientation

| Collège                     | Membres                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations                | URVN- FNE PACA<br>Patrimoine Côte Bleue<br>Collectif Citoyen Santé Environnement<br>UFC que choisir<br>MART (Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral varois) |
| Collectivités Territoriales | Mairie de Fos-sur-Mer<br>Région PACA<br>Conseil régional PACA<br>San Ouest Provence<br>Communauté du Pays d'Aix<br>Mairie de Peillon (06)                                      |
| État                        | DREAL<br>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse<br>Agence régionale de Santé<br>Ademe<br>Grand Port Maritime de Marseille                                                    |
| Industriels                 | Union des Industries Chimiques PACA et Corse<br>Géostock<br>Compagnie Pétrochimique de Berre<br>Inéos<br>Sarp Industrie                                                        |
| Salariés                    | CGT – CHSCT Golfe de Fos (deux représentants)<br>CFDT (3 représentants)                                                                                                        |

### Membres du Conseil scientifique

| Membres : Nom               | Organisme                                                                        | Domaine de compétence                                            |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Ali Douai                   | Maître de conférence<br>Institut Supérieur d'Economie et<br>de Management (ISEM) | Socio-économie de l'environnement et du<br>développement durable |
| Valerie Godfrin Sanseverino | Maître de conférence<br>CRC-Mines Paristech                                      | Droit et risques                                                 |
| Christelle Gramaglia        | Maître de conférence CEMAGREF                                                    | Sociologie et sciences politiques                                |
| Yves Noack                  | Directeur de recherche CEREGE                                                    | Pollution de l'air, géochimie, minéralogie                       |
| Gilles Maignant             | Chargé de recherche CNRS                                                         | Environnement, modélisation et<br>géographie                     |
| Stéphane Mounier            | Maître de conférence USTV                                                        | Chimie Analytique                                                |
| Isabelle Laffont –Schwob    | Maître de conférence IMEP                                                        | Ecotoxicologie, écophysiologie                                   |

## **Charte du SPPPI de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Version définitive validée par le Comité de Pilotage du SPPPI réuni le jeudi 4 juin 2009 à Fos-sur-Mer, amendée par le Comité de Pilotage du SPPPI, réuni le vendredi 29 janvier 2010 à l'Europôle de l'Arbois<sup>1</sup> et suite à son passage en pré-CAR le 26 mai 2010<sup>2</sup>.**

### **Préambule**

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), créé au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrit dans le cadre du décret n° 2008-829 du 22 août 2008 portant création des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et risques industriels. Le SPPPI qui aura fonctionné durant de nombreuses années depuis sa création en 1972 de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE, puis DREAL), sous la forme d'un Secrétariat Général, a dû subir une évolution. L'État en effet, se faisant l'interprète des acteurs du SPPPI rassemblés notamment lors de leurs deux dernières Assemblées Plénières en 2007 et 2008, a fait part de son souci de rénover en profondeur le mode de fonctionnement du SPPPI et de modifier son organisation jusque-là en vigueur, considérant qu'il convenait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, une organisation plus collégiale, bâtie sur le modèle du Grenelle de l'environnement et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Il a souhaité, en un mot, instaurer entre ses membres un mode de gouvernance différent et partagé selon un nouvel esprit de concertation. **C'est pourquoi, les représentants des acteurs concernés (industriels, collectivités locales et territoriales, services de l'État, associations, syndicats et scientifiques), après s'être réunis entre janvier et juin 2009 au sein d'un Comité de pilotage, suite à l'Assemblée Plénière de décembre 2008, ont décidé de créer au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une nouvelle instance de concertation environnementale.**

Cette instance, mieux représentative des institutions et des forces socioéconomiques de la région, tout en s'inscrivant dans la continuité des travaux réalisés par les précédentes équipes pour la protection de la santé et de l'environnement, entend désormais privilégier entre ses membres, un mode de gouvernance et de fonctionnement fondé sur les principes de collégialité, de transparence, de concertation et d'écoute mutuelle, en vue d'une meilleure efficacité au service des populations. Le Comité de Pilotage et le Comité Restreint dont il est issu ont donc élaboré une Charte dans laquelle sont énoncés les principes d'action, d'organisation et de fonctionnement qui lieront les membres du SPPPI et constitueront leur référence. Chacun des membres du SPPPI s'engage à appliquer les principes fondateurs énoncés aux chapitres I et II de la Charte intitulés respectivement « Missions et rôle du SPPPI » et « Gouvernance et fonctionnement du SPPPI ». Un Règlement Intérieur viendra préciser les règles de fonctionnement et d'organisation des diverses instances constitutives du SPPPI.

## **– Chapitre I –**

### **Missions et Rôle du SPPPI**

**1– Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel**, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme. Il vise notamment à rechercher des solutions permettant de réduire les impacts industriels sur l'environnement et d'atteindre un bon « état de sécurité industrielle », tenant compte, pour y parvenir, des connaissances et des meilleures techniques du moment. Le SPPPI prend en compte, dans l'élaboration de ses priorités, les niveaux de risques identifiés. Il peut s'autosaisir de questions qu'il juge importantes, au vu notamment des études et des avis que lui présente le Conseil Scientifique.

**2– Le SPPPI est avant tout un lieu de débat et de concertation**, c'est-à dire un lieu où se co-construisent sur la base de la collégialité, du dialogue, et du respect mutuel, les orientations communes du SPPPI ; chacun ayant sa part de responsabilité, notamment par rapport au collège auquel il appartient, dans l'explicitation et la mise en œuvre des actions proposées.

**3– Le SPPPI rassemble à cet effet les partenaires concernés sous la forme de cinq collèges**, à savoir : industriels, collectivités locales et territoriales, associations, services de l'État, syndicats, auxquels se joint un Conseil Scientifique. Le SPPPI, bien que n'ayant pas de pouvoir de décision finale, a cependant un rôle d'impulsion, d'orientation et de proposition.

**4– Les membres du SPPPI se doivent de développer entre eux un esprit de convivialité et de confiance** qui est de nature à favoriser la liberté d'expression, à permettre l'enrichissement mutuel par le dialogue et l'implication de chacun dans les orientations définies et, enfin, à assurer aux travaux produits au sein du SPPPI la qualité et la réputation nécessaires.

**5– Le SPPPI veille à la coordination étroite entre ses propres travaux et ceux des comités locaux (CLIC, CLIE, CLIS...)** et articule son action avec celle des instances régionales qui travaillent sur des thèmes similaires, de manière à éviter les redondances, tout en protégeant l'autonomie de ces instances. Les comités locaux restent indépendants et maîtres de leurs objectifs, de manière à garantir le pluralisme et la diversité des opinions. Le SPPPI a au nombre de ses missions, celle de capitaliser les expériences et les initiatives, de susciter et de collecter des études, d'émettre des avis et des recommandations auprès des instances compétentes.

**6– L'action du SPPPI s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement** et au-delà, dans la perspective du développement durable et des dispositions françaises et européennes qui s'y rapportent. Le SPPPI garde néanmoins son caractère propre et son identité régionale. Celui-ci contribue par son action et son rayonnement auprès des acteurs économiques et des responsables en charge de l'environnement, notamment dans les entreprises et les collectivités locales et territoriales, à l'échange et à la diffusion des bonnes pratiques environnementales.

**7- Le SPPPI a un rôle prospectif et innovant**, qui s'inscrit dans le cadre des actions menées dans la région PACA en matière de santé et d'environnement. Il se doit d'anticiper les risques prévisibles et de proposer, en particulier au vu des rapports et des éclaircissements fournis par le Conseil Scientifique, les mesures de précaution qui s'imposent.

**8- Le SPPPI doit répondre aux attentes des populations.** Il est à l'écoute de leurs préoccupations et veille, par les moyens adéquats, à la diffusion régulière de l'information, en particulier des résultats de ses travaux, après accord de ses instances.

## **– Chapitre II –**

### **Gouvernance et Fonctionnement du SPPPI**

Le SPPPI dispose d'une structure à deux niveaux :

- une **Assemblée Plénière**, qui est l'organe souverain et qui décide des orientations du SPPPI
- un **Bureau Permanent**, qui est l'organe exécutif du SPPPI et qui met en oeuvre ces orientations. Celui-ci rend compte de son action devant l'Assemblée Plénière.

Il dispose en outre :

- d'un **Délégué général** qui est en charge du bon fonctionnement, du suivi et de la coordination entre les diverses instances du SPPPI ;
- d'un **Conseil Scientifique** qui, placé auprès du Bureau Permanent, éclaire et conseille ses membres sur les choix à caractère technique et scientifique.

**1- L'Assemblée Plénière du SPPPI est une structure collégiale et démocratique** formée par l'ensemble des membres du SPPPI qui se répartissent en cinq collèges (industriels, collectivités locales et territoriales, associations, services de l'État et syndicats), auxquels se joint un Conseil Scientifique. Pour devenir membre du SPPPI, il convient d'adhérer à la Charte et de s'inscrire dans l'un des cinq collèges énumérés ci-dessus. Les participants à l'Assemblée Plénière sont nommément désignés par les personnes morales qu'ils représentent. Les collèges peuvent se réunir séparément. Des experts ou des personnes qualifiées peuvent être admis en raison de leurs compétences ou de leurs fonctions au sein du SPPPI, et participer à ses travaux après décision de l'Assemblée Plénière ou du Bureau Permanent. Sur proposition du Bureau Permanent, l'Assemblée Plénière définit les orientations du SPPPI qui sont mises en oeuvre par le Bureau Permanent. Elle en contrôle l'application. L'Assemblée Plénière se réunit annuellement, ou à titre exceptionnel, si les circonstances ou l'urgence l'exigent.

**2- Le Bureau Permanent est en charge de l'exécution de la politique et des orientations décidées par l'Assemblée Plénière du SPPPI.**

Il prend ses décisions dans le respect des positions de chacun. Les membres du Bureau Permanent sont nommés pour quatre ans par les différents collèges. Chaque collège nomme ses représentants selon la procédure qu'il aura choisie et figurant dans le Règlement Intérieur. Le Préfet veille au respect de cette procédure. Durant son mandat, chacun des membres du Bureau Permanent se doit de rendre compte aux membres de son propre collège, des décisions prises par le Bureau Permanent. Il se réunit au moins trois fois par an.

**3– Au quotidien, le Bureau Permanent fonctionne de manière collégiale** et est composé d'un représentant de chacun des cinq collèges auxquels se joint un représentant du Conseil Scientifique. Chaque représentant dispose d'un suppléant en cas d'absence motivée du titulaire. Un règlement Intérieur précisant les règles de fonctionnement, d'élection et de gestion des instances du SPPPI, sera élaboré par le Bureau Permanent.

**4– Le Bureau Permanent pourra, selon les nécessités et les sujets abordés, décider de se réunir sous forme de Bureau Permanent Élargi**, qui prendra dans ce cas le nom de Conseil d'Orientation. Sa composition d'essence paritaire et collégiale, sera fixée par le Règlement Intérieur.

**5– Pour assurer la gestion du SPPPI, le Bureau Permanent sera chargé de définir la structure de gestion appropriée.** S'il fait le choix de passer par une structure déjà existante, les quatre critères suivants devront être pris en compte : mise à disposition d'un Délégué général dédié exclusivement au SPPPI, mise en place d'une comptabilité séparée, définition d'une identité propre en communication et installation des bureaux du SPPPI hors de la structure gestionnaire. A l'issue d'une période de deux ans au cours de laquelle serait testée la solution de gestion retenue par le Bureau lors de sa mise en place, une évaluation destinée à tirer le bilan de l'expérience et à procéder aux éventuels ajustements sera réalisée selon une procédure définie par le Bureau Permanent et soumise à l'Assemblée Plénière.

**6– Le SPPPI est assisté d'un Conseil Scientifique**, qui intègre en priorité les compétences locales et régionales. Celui-ci a pour mission d'assurer la veille scientifique et technologique, d'éclairer ses membres sur les recherches en cours, de piloter des études. Il peut également mener des actions de formation auprès des membres du SPPPI. Le Conseil Scientifique délègue un représentant auprès du Bureau Permanent. Les travaux du Conseil Scientifique ne peuvent faire l'objet de communication externe ou de publication avec le label SPPPI qu'après validation par le Bureau Permanent. Le Conseil Scientifique, du fait de sa composition pluraliste et de son mode de fonctionnement, doit être en mesure d'anticiper sur des sujets qui peuvent émerger dans un délai de deux à cinq ans.

**7– Le Bureau Permanent choisit, sur les recommandations du Conseil Scientifique, les thématiques et les actions prioritaires à mener.** Il met en place les groupes de travail à caractère thématique et/ou territorial et leur fixe des échéances. Il en contrôle les travaux. Il dispose pour fonctionner de moyens financiers suffisants.

**8- Le SPPPI dispose en son sein d'un Délégué général rémunéré qui aura pour mission première de veiller au bon fonctionnement du SPPPI.**

Placé sous la responsabilité du Bureau Permanent et choisi par celui-ci, le Délégué général assure les fonctions d'animation et de coordination générale des instances du SPPPI, ainsi que le suivi des projets, la préparation des décisions, la conduite des réunions, la rédaction et la diffusion des comptes rendus, la communication interne et externe. A ce titre, il assure toute la gestion et l'administration du SPPPI. Il veille également au maintien du lien avec les autres instances locales et régionales. Le Délégué général veille particulièrement à l'application des règles de fonctionnement. Il joue, si nécessaire, le rôle de médiateur entre les collègues du SPPPI.

**9 - L'État, par la voix notamment de ses représentants de la DREAL, et si nécessaire des autres services de l'État concernés, s'exprime au sein du SPPPI en tant que collègue à part entière,** et participe, en tant que partenaire privilégié du fait des missions spécifiques qui lui sont dévolues, aux différents travaux du SPPPI et à ses orientations. Il recherche la déclinaison des propositions qui en sont issues, pour ce qui relève de son champ de compétences et de sa responsabilité. L'État apporte sa contribution financière au SPPPI. Cette contribution entre dans le cadre du budget général du SPPPI.

**10- Le SPPPI veille à ce que tous les départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soient représentés** en son sein.

**11- Le SPPPI se donne les moyens d'une bonne communication interne et externe :** mise en forme et diffusion des études, accès aux comptes rendus des groupes de travail, transparence du mode de fonctionnement et des instances de gouvernance, mise en place d'outils performants de diffusion de l'information (site Internet, bulletin...).

**12- Le secrétariat de l'Assemblée Plénière du SPPPI est assuré par le Délégué général.** Celui-ci présente, au nom du Bureau Permanent, lors de la plénière annuelle, le bilan des actions de l'année écoulée, dresse un compte-rendu de la situation financière et prépare, sous le contrôle du Bureau Permanent, les orientations futures dont doit débattre l'Assemblée Plénière.